

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores Table des matières	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6. Enregistrements sonores

6.0. Règles générales.....	3
6.0A. Champ d'application.....	3
6.0B. Sources d'information.....	4
6.0B1. Source d'information principale	4
6.0B2. Sources d'information prescrites.....	5
6.0C. Ponctuation	5
6.0D. Profondeur de la description bibliographique	5
6.0E. Langue et écriture de la description bibliographique.....	5
6.0F. Graphies fautives.....	5
6.0G. Accents et signes diacritiques.....	5
6.0H. Documents présentant plusieurs sources d'information principales	5
6.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245).....	6
6.1A. Règle préliminaire	6
6.1A1. Ponctuation	6
6.1B. Titre propre (\$a).....	7
6.1C. Indication générale du type de document (\$h).....	8
6.1D. Titres parallèles (\$d).....	9
6.1E. Compléments du titre (\$b)	9
6.1F. Mention de responsabilité (\$c).....	11
6.1G. Documents sans titre collectif (\$i \$j).....	19
6.2. Zone de l'édition (250).....	20
6.2A. Règle préliminaire	20
6.2A1. Ponctuation	20
6.2B. Mention d'édition	20
6.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b).....	21
6.2D. Autre mention d'édition.....	21
6.2E. Mention de responsabilité relative à une autre édition	22
6.3. Zone pour les indications spécifiques au type de document (ou au genre de publication).....	22
6.4. Zone de l'adresse bibliographique (260).....	23
6.4A. Règle préliminaire	23
6.4A1. Ponctuation	23
6.4B. Règle générale.....	24
6.4C. Lieu de publication ou de diffusion (\$a).....	24
6.4D. Nom de l'éditeur ou du diffuseur (\$b).....	25
6.4F. Date de publication ou de diffusion (\$c).....	27
6.5. Zone de la description matérielle (collation) (300).....	29
6.5A. Règle préliminaire	29
6.5A1. Ponctuation	29
6.5B. Nombre d'unités matérielles (y compris l'indication spécifique du type de document) (\$a)	29
6.5C. Autres caractéristiques matérielles (\$b).....	30
6.5C3. Vitesse de lecture	30
6.5C6. Nombre de pistes.....	30
6.5C7. Nombre de canaux sonores	30
6.5D. Format.....	31

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores Table des matières	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.5E. Matériel d'accompagnement (\$e)	31
6.6. Zone de la collection (490)	32
6.6A. Règle préliminaire	32
6.6A1. Ponctuation	32
6.6B. Titre propre de la collection (\$a)	33
6.6C. Titres parallèles d'une collection	33
6.6D. Compléments du titre d'une collection	33
6.6E. Mention de responsabilité relative à la collection	34
6.6F. ISSN de la collection	34
6.6G. Numérotation à l'intérieur d'une collection (\$v)	34
6.6H. Sous-collection	35
6.6J. Plusieurs collections (2.6J.)	37
6.7. Zone des notes (5XX)	38
6.7A. Règle préliminaire	38
6.7A1. Ponctuation	38
6.7A2. Source d'information	38
6.7A3. Forme des notes	38
6.7A4. Mention d'autres éditions ou œuvres	39
6.7B. Notes (5XX)	39
6.7B1. Notes sur la nature ou la forme artistique et la distribution (500)	39
6.7B2. Note sur la langue (500)	39
6.7B3. Note sur la source du titre propre (500)	39
6.7B4. Note sur les variantes du titre (246)	39
IDS 6.7B6.1. Note sur la mention de responsabilité (500)	40
IDS 6.7B6.2. Note sur les interprètes (511)	40
6.7B7. Note sur l'histoire bibliographique (éditions antérieures) (500)	40
6.7B13. Note de thèse (502)	41
6.7B18. Note de contenu (505)	42
6.7B19. Numéro d'éditeur	42
6.8. Zone pour le numéro d'éditeur (028)	43
6.8A. Règle préliminaire	43
6.8A1. Ponctuation	43
6.8B. Numéro d'éditeur (\$a)	43
6.8E. Précision	43
IDS 6.12. Entrées	44
IDS 6.12.1. Entrées aux noms de personnes	44
IDS 6.12.2. Entrées aux collectivités	44
IDS 6.12.3. Entrées aux titres	44

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.0. Règles générales

6.0A. Champ d'application

6.0A1. Les règles suivantes s'appliquent aux enregistrements sonores sur tous types de supports, à savoir les disques compacts, les autres disques sonores, les bandes (bobines, cartouches, cassettes), les rouleaux pour piano mécanique (et autres rouleaux), les enregistrements sonores sur film (mais pas en accompagnement d'images. Voir le [chapitre 7](#) pour les règles applicables à ce type d'enregistrement). Les présentes règles ne s'appliquent par particulièrement aux enregistrements sonores sur d'autres supports (fil, cylindre) ou sur des supports utilisés à titre expérimental. Cependant, l'emploi de termes appropriés dans la description matérielle (voir [6.5](#)) ou dans des notes spécifiques devraient permettre une description suffisamment précise de tels documents.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.0B. Sources d'information

6.0B1. Source d'information principale

Les sources d'information principales des catégories importantes d'enregistrements sonores sont énumérées ci-dessous:

Catégorie	Source d'information principale
Disque compact	Inscriptions sur le disque compact ou conteneur sans le titre de dos ¹
Disque sonore	Disque et étiquettes (sources fixées sur le document), conteneur sans le titre de dos ¹
Bobine sonore	Bobine, étiquette et conteneur sans le titre de dos
Cassette sonore	Cassette, étiquette et conteneur sans le titre de dos ¹
Cartouche sonore	Cartouche, étiquette et conteneur sans le titre de dos ¹
Rouleau	Etiquette
Enregistrement sonore sur film	Conteneur et étiquette

S'il y a deux sources d'information principales comme définies ci-dessus, ou plus, (par ex. deux étiquettes sur un disque), ces sources d'information sont traitées comme une seule source principale. Un texte d'accompagnement ou un conteneur serviront de source d'information principale s'ils comportent un titre collectif, alors que les différentes parties du document et leurs étiquettes n'en ont pas. Dans ce cas, on mentionnera la source d'information dans une note (voir [6.7B3](#)). Si la source principale ne contient pas d'information, les sources suivantes seront prises en considération (dans l'ordre indiqué):

Texte d'accompagnement
Autres sources

Les sources écrites ont normalement la priorité sur les sources sonores. Si, par exemple, un disque contient des informations sonores, en plus des informations figurant sur l'étiquette, la préférence sera accordée aux informations écrites.

¹ Adjonction IDS

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.0B2. Sources d'information prescrites

Pour chaque zone certaines sources sont désignées comme sources d'information prescrites. On place entre crochets [] les mentions non tirées des sources d'information prescrites. Les sources utilisées pour les enregistrements sonores sont énumérées ci-dessous:

Zone	Sources d'information prescrites
Titre et mention de responsabilité	Source d'information principale
Edition	Source d'information principale, texte d'accompagnement, conteneur
Adresse bibliographique	Source d'information principale, texte d'accompagnement, conteneur
Description matérielle (collation)	Toute source
Collection	Source d'information principale, texte d'accompagnement, conteneur
Notes	Toute source
Numéro normalisé et modalités d'acquisition	Toute source

6.0C. Ponctuation

Voir le chapitre 1.0C. pour les règles de portée générale en matière de ponctuation. Pour la ponctuation prescrite entre les différents éléments, voir les règles qui suivent.

6.0D. Profondeur de la description bibliographique

Voir 1.0D.

6.0E. Langue et écriture de la description bibliographique

Voir 1.0E.

6.0F. Graphies fautives

Voir 1.0F.

6.0G. Accents et signes diacritiques

Voir 1.0G.

6.0H. Documents présentant plusieurs sources d'information principales

Voir 1.0H.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245)

Sommaire:

- 6.1A. Règle préliminaire
- 6.1A1. Ponctuation
- 6.1B. Titre propre
- 6.1C. Indication générale du type de document
- 6.1D. Titres parallèles
- 6.1E. Compléments du titre
- 6.1F. Mention de responsabilité
- 6.1G. Publication sans titre collectif

6.1A. Règle préliminaire

6.1A1. Ponctuation

Chaque titre de supplément ou de section (voir [2.1B9](#)) est précédé d'un point, espace .␣
La ponctuation est générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$p dans le cas d'un titre de section et ou à partir de \$n lorsque le titre de section est précisé par une indication d'ordre numérique, ou numérique et alphabétique.

L'indication générale du type de document est mise entre crochets [].
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$h.

Chaque titre parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace ␣=␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$d.

Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux-points, espace ␣:␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace ␣/␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.

Chaque mention de responsabilité suivante ayant une fonction différente est précédée d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣
Ponctuation à saisir à la main.

Chaque mention de responsabilité suivante ayant la même fonction est précédée d'une virgule, espace ,␣
Ponctuation à saisir à la main.

Pour la ponctuation des recueils sans titre collectif, voir [2.1G2](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1B. Titre propre (\$a)

6.1B1. (1.1B1.) Le titre propre est transcrit de la source d'information principale tel qu'il se présente, en respectant le libellé, l'ordre et l'orthographe du texte mais pas nécessairement la ponctuation et l'emploi des majuscules et minuscules. Les accents et signes diacritiques sont transcrits du document. On ajoute les accents et signes diacritiques manquants en fonction de la langue.

Si le titre se compose d'un ou plusieurs genres musicaux / formes musicales ou d'un ou plusieurs genres musicaux / formes musicales complété(es) par un ou plusieurs des éléments suivants:

- distribution
- tonalité
- date de composition
- numérotation
- classement des oeuvres

le genre ou la forme, la distribution, etc. sera employé comme titre propre. Pour l'attribution de l'indicateur 2 voir le manuel du [format BIB](#) ou le [chapitre 25.25 \(musique\)](#)

- 245 \$a Symphony no. 3, A major, op. 56
- 245 \$a Rhapsody ...
- 245 \$a Songs and folk music ...
- 245 \$a Violin-Sonaten 1, 2, 3 ...
- 245 \$a String quartet 5 ...
- 245 \$a Sonate en ré majeur, opus 3, pour violon ...
- 245 \$a Scherzo for two pianos, four hands ...
- 245 \$a Symphony no. 3, A major, opus 56 ...
- 245 \$a String quintet no. 1, A major, op. 18 ..

Dans tous les autres cas, quand une ou plusieurs mentions de distribution, tonalité, date de composition et/ou numérotation sont contenues dans la source d'information, ces éléments sont traités comme compléments du titre (voir [chapitre 5.1E](#)).

- 245 \$a Music from the Fiddler on the roof
- 245 \$a Greatest hits
- 245 \$a <<The>> little match girl and other tales ...
- 245 \$a Living and dying in 3/4 time ...
- 245 \$a <<The>> very best of Melanie ...
- 245 \$a 3 D.H. Lawrence love poems ...
- 245 \$a Hymne à la joie ...
- 245 \$a Charles Aznavour présente ses plus grands succès ...
- 245 \$a <<The>> Beatles song book ...
- 245 \$a 1952 electronic tape music ...

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

En cas de doute, on considère que les mentions de distribution, de tonalité, de date de composition et de numérotation font partie du titre propre.

Un titre alternatif fait partie du titre propre. Une virgule précède et suit le mot "ou" ou ses équivalents dans d'autres langues. Le premier mot du titre alternatif débute par une majuscule.

245 \$a <<La>> Cubana, oder, Ein Leben für die Kunst

Si le titre principal contient des crochets [], on les remplace par ().

Si le titre propre comprend des symboles qui ne peuvent être transcrits, on les remplace par une description entre crochets, complétée, si nécessaire, par une note explicative.

245 \$a I [love] piano music

(Dans le document: I ♥ piano music)

Si le titre propre n'est pas transcrit de la source d'information principale ou s'il est transcrit d'un conteneur sur lequel ne figurent que des informations communes, on indique la source du titre en note (voir 6.7B3).

6.1C. Indication générale du type de document (\$h)

6.1C1. L'indication générale du type de document *Enregistrement sonore*, mise entre crochets, suit immédiatement le titre propre. Les crochets sont générés automatiquement par le système en présence du code de sous-zone \$h.

245 \$a Faustus
\$h Enregistrement sonore ...

245 \$a Music for flute and tape
\$h Enregistrement sonore ...

245 \$a Elite Hotel
\$h Enregistrement sonore ...

245 \$a Woody Guthrie
\$h Enregistrement sonore ...

6.1C2. Si un document se compose de deux ou plusieurs groupes de supports différents, dont aucun n'est prédominant, on recourt à l'indication générale du type de document *Ensemble multisupports*.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1D. Titres parallèles (\$d)

6.1D1. (1.1D1.) Les titres parallèles sont transcrits dans l'ordre de leur apparition dans la source d'information principale ou sur la base de la présentation typographique.

- 245 \$a Quattro concerti per l'organo ed altri stromenti
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Four organ concertos
 - \$d Vier Orgelkonzerte
- 245 \$a Russische Volkslieder
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Russian folk songs

(1.1B5.) Si une lettre ou un mot n'apparaît qu'une seule fois et s'il est évident, de par la présentation de la page de titre, que cette lettre / ce mot doit être lu plusieurs fois, la lettre ou le mot sont répétés sans utiliser de crochets.

- 245 \$a Album for the young
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Album für die Jugend
 (*Document: ALBUM for the young
für die Jugend*)

Si des mentions de distribution, de tonalité, de date de composition et/ou de numérotation qui doivent faire partie du titre propre (voir 6.1B1) figurent dans une ou plusieurs langues ou écritures dans la source d'information principale, on ne transcrit que la mention dans la langue du titre propre.

6.1D2. (2.1D2.) On mentionne le premier titre parallèle et, s'il existe, un autre titre parallèle dans la langue de l'agence catalographique.

- 245 \$a <<The>> soldier's tale
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Histoire du soldat
 - \$d Geschichte vom Soldaten ...
 (*La langue de l'agence catalographique est l'allemand*)
- 245 \$a Concerto, D-Dur, für Horn und Orchester
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Concerto, D major, for horn and orchestra
 - \$d Concerto, ré majeur, pour cor et orchestre ...
 (*La langue de l'agence catalographique est le français*)
- 245 \$a Trois poèmes d'Henri Michaux
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Trzy poematy Henri Michaux ...
 (*Le titre parallèle anglais est omis*)

6.1E. Compléments du titre (\$b)

6.1E1. (1.1E1.) On saisit tous les compléments du titre mentionnés dans la source d'information principale.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

245 \$a Hello Dolly
 \$h Enregistrement sonore
 \$b original motion picture soundtrack ...

245 \$a Valedictory
 \$h Enregistrement sonore
 \$b for computer and soprano ...

6.1E2. (2.1E2.) En présence de plusieurs compléments du titre, ces derniers sont transcrits dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la source d'information principale ou sur la base de leur présentation typographique.

245 \$a Rituel
 \$h Enregistrement sonore
 \$b in memoriam Bruno Maderna
 \$b pour orchestre, divisé en huit groupes ...

245 \$a Metamorphosen
 \$h Enregistrement sonore
 \$b Konzert für Violine und Orchester Nr. 2
 \$b Anne-Sophie Mutter gewidmet ...

6.1E3. (2.1E3.) De très longs compléments du titre propre peuvent uniquement être abrégés si une telle une abréviation n'engendre pas de perte importante d'information. Les cinq premiers mots ne peuvent jamais être omis. Les omissions doivent être signalées par des points de suspension (...)

6.1E4. (2.1E4.) Si le complément du titre inclut une mention de responsabilité ou le nom d'un éditeur intellectuel, d'un éditeur commercial, ... et si cette mention fait partie intégrante du complément, elle est transcrite avec le complément du titre.

245 \$a Cymbeline-Suite
 \$h Enregistrement sonore
 \$b aus der Bühnenmusik zu William Shakespeare
 \$b als Suite hrsg. und bearb. von Artur Bodanzky ...

6.1E5. (2.1E5.) Chaque complément suit le titre propre auquel il se rapporte de par la langue.

245 \$a <<The>> firebird
 \$h Enregistrement sonore
 \$b complete ballet
 \$d <<Der>> Feuervogel
 \$b vollständiges Ballett

Si aucun titre parallèle n'est indiqué et si des compléments du titre sont mentionnés en plusieurs langues, ces compléments sont transcrits dans la langue du titre propre ou, si ce critère n'est pas applicable, dans la première langue mentionnée. Si les compléments figurent dans la source d'information principale dans la langue de l'agence catalographique, ils sont également transcrits.

245 \$a An eine Äolsharfe
 \$b Musik für konzertierende Gitarre und 15 Soloinstrumente ...
 (*Le complément parallèle "music for concertante guitar and 15 solo instruments" n'est pas mentionné.*)

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F. Mention de responsabilité (\$c)

6.1F1. (1.1.F.) Les mentions de responsabilité mises en évidence sont transcrites telles qu'elles figurent sur le document. Les mentions ne provenant pas de la source d'information principale sont saisies entre crochets []. Pour le nombre d'auteurs à mentionner, voir 6.1F5.

Les mentions de responsabilité relatives aux personnes ou collectivités qui sont responsables, d'une manière ou d'une autre, du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre se trouvant dans un enregistrement sonore, qui ont apporté leur contribution ou qui ont été impliquées dans sa réalisation (y compris son exécution), sont transcrites du document selon les directives de 6.1F1 (par ex. auteurs de textes, compositeurs, personnes ayant récolté du matériel sur le terrain, producteurs).

Si la participation d'une/de plusieurs personne(s) ou collectivité(s) citée(s) dans la source d'information principale va au delà de l'exécution, de la représentation ou de l'interprétation d'une œuvre (comme c'est souvent le cas dans la musique "populaire", les variétés, le rock ou le jazz), les informations relatives à cette/ces personne(s) ou collectivité(s) sont transcrites comme mentions de responsabilité.

Si la participation se limite par contre à l'exécution, à la représentation ou à l'interprétation (comme c'est souvent le cas dans la musique "sérieuse" ou classique et les textes enregistrés), ces informations sont mentionnées en note (voir IDS 6.7B6.1 et IDS 6.7B6.2).

- 245 \$a Famous overtures
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c Offenbach
- 245 \$a Melville
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c written and narrated by Thomas S. Klise
- 245 \$a Texas country
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c Willie Nelson ... [et al.]
- 245 \$a Subterranean homesick blues
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c Bob Dylan
- 245 \$a Traces
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$b pour violoncelle seul
 - \$c Jacques Lenot
- 245 \$a Overture from La sultane suite
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c by François Couperin
- 245 \$a <<La>> vie parisienne
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$b operetta in three acts
 - \$c Jacques Offenbach ; music adapted and arranged by Ronald Hammer ; new book and lyrics by Phil Park
- 245 \$a <<The>> liber usualis
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$b with introduction and rubrics in English
 - \$c edited by the Benedictines of Solesmes

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F2. Seules les indications qui figurent en évidence font partie de la zone de titre et de la mention de responsabilité. Si la relation entre le titre et la mention de responsabilité n'est pas claire, une précision est ajoutée entre crochets [].

245 \$a <<A>> Collection of ancient piobaireachd or Highland pipe music

\$h Enregistrement sonore

\$c [collected] by Angus Mackay

245 \$a <<Der>> Prozess

\$c [Musik von] Gottfried von Einem ; [Text von] Boris Blacher und Heinz von Cramer

Si dans la source d'information principale figurent des indications sur un groupe, ensemble, quartette, etc., ainsi que sur les membres de ce groupe, les indications relatives aux membres sont omises.

245 \$a Cinq quatuors espagnols

\$h Enregistrement sonore

511 \$a Arditti String Quartet

LCRI: pour la musique "populaire", si le nom de l'interprète ne figure pas dans le titre propre, il est transcrit comme mention de responsabilité.

245 \$a 40 hour week

\$h Enregistrement sonore

\$c Alabama

245 \$a Once upon a time

\$h Enregistrement sonore

\$c Donna Summer

6.1F3. Si la relation entre le titre et la/les personne(s) ou collectivité(s) citées n'est pas claire, on rajoute un mot ou une brève expression à la mention de responsabilité.

(2.1F3.) Si la mention de responsabilité précède le titre dans la source d'information principale, elle est tout de même placée à l'endroit prescrit de la zone du titre et de la mention de responsabilité, c'est-à-dire après le titre, à moins que la mention de responsabilité ne fasse partie intégrante du titre (voir 2.1B2.).

6.1F4. (2.1F4) Une mention de responsabilité liée grammaticalement est transcrite telle qu'elle se présente dans le document, que les deux ou plus de deux personnes ou collectivités nommées exercent ou non les mêmes fonctions.

245 \$a <<La>> boulangerère a des écus

\$h Enregistrement sonore

\$b opéra-bouffe en trois actes

\$c de H. Meilhac et L. Halévy ; musique de J. Offenbach

(Même fonction)

245 \$a <<The>> gondoliers, or, The king of Barataria

\$h Enregistrement sonore

\$c by W.S. Gilbert and Arthur Sullivan

(Fonctions différentes : texte, musique)

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F5. (2.1F5.) Si trois auteurs personnes physiques, au maximum, figurent en évidence, ces auteurs sont tous indiqués dans la mention de responsabilité. En présence de plus de trois auteurs, et à condition qu'ils soient mentionnés dans la source d'information principale, seul le premier est cité. L'omission est signalée par des points de suspension, suivis de "et al." placé entre crochets.

245 \$a <<La>> guirlande de Campra
 \$h Enregistrement sonore
 \$c par Arthur Honegger ... [et al.]

Pour chaque nouvelle fonction, seule la première personne citée est mentionnée, si elle figure dans la source d'information principale et si une entrée est faite à cette fonction. (Voir à ce sujet partie II, 21.1.-21.30K, Entrées aux noms de personnes). Les omissions sont signalées par des points de suspension, suivis de "et al." placé entre crochets.

245 \$a Kanconety pro tři hlasy a loutnu (1596)
 \$h Enregistrement sonore
 \$d Kanzonetten für drei Stimmen und Laute (1596)
 \$c Alessandro Orologio ; editor: Petr Daněk ... [et al.]

245 \$a Symphonie No. 4, Es-Dur
 \$h Enregistrement sonore
 \$b (romantische)
 \$c von Anton Bruckner

(Dans le document: "mit Vorwort von Wilh. Altmann" n'est pas mentionné)

245 \$a Collected works
 \$h Enregistrement sonore
 \$c Henry Butler ; edited by Elizabeth V. Philips ; with basso continuo realizations and commentary by Jack Ashworth

Si des collectivités-auteurs sont mentionnées dans la source d'information principale, seule la première collectivité est mentionnée pour chaque fonction, ceci pour autant qu'une entrée soit faite à cette fonction. (Voir à ce sujet partie II, chapitre 21.40, Entrées aux collectivités). Les omissions sont signalées par des points de suspension, suivis de "et al." placé entre crochets.

245 \$a Sämtliche Werke
 \$h Enregistrement sonore
 \$b kritische Gesamtausgabe
 \$c Anton Bruckner ; hrsg. von der Generaldirektion der Oesterreichischen Nationalbibliothek ... [et al.] ; unter der Leitung von Leopold Nowak
(La seconde collectivité mentionnée dans la source d'information principale est omise)

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Fonction	Source	Mention dans la zone 1
1-3 auteurs personnes physiques	Source d'information principale	Tous
Plus de 3 auteurs personnes physiques	Source d'information principale	Le premier
Auteurs secondaires personnes physiques	Source d'information principale	Le premier si une entrée est faite à son nom
Collectivités	Source d'information principale	La première si une entrée est faite à son nom

6.1F6. (2.1F6.) En présence de plusieurs mentions de responsabilité, on tient compte de l'ordre de succession ou de la mise en page de la source d'information principale. S'il est impossible de déterminer l'ordre de succession sur la base de la source d'information principale, l'ordre le plus logique sera retenu.

- 245 \$a Suite de danses für Gitarre solo
 \$h Enregistrement sonore
 \$c Guillaume Morlaye ; nach der Gitarrentabulatur eingerichtet von Christoph Jäggin
- 245 \$a Wir bauen eine Stadt
 \$h Enregistrement sonore
 \$b Spiel für Kinder
 \$c Text: Robert Seitz ; Bilder: R. W. Heinisch ; Musik: Paul Hindemith

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F7. (2.1F7.) Les titres et les abréviations des titres de noblesse, de politesse, des titres honorifiques, des distinctions, les initiales de société et les titres académiques de personnes, ainsi que les dates de fondation, les devises, etc. pour les collectivités sont intégrés dans la description bibliographique:

- a) si de telles informations forment, pour des raisons grammaticales, une partie indissociable de la mention de responsabilité.

245 \$a Tutto è vano niun m'ascolta
 \$h Enregistrement sonore
 \$b scena, e cavatina nell'opera intitolata Torvaldo e Dorliska
 \$c del Sig. Maestro Givacchino Rossini

- b) si seul un prénom ou un nom de famille subsistait après l'omission

245 \$c by Miss Jane
 245 \$c by Miss Read
 245 \$c by Dr. Johnson

- c) si le titre est nécessaire à l'indentification d'une personne

245 \$c by Mrs. Charles H. Gibson
 245 \$c by Arthur Henderson, Jr.

- d) s'il s'agit d'un titre de noblesse ou d'un titre honorifique britannique (Sir, Dame, Lord, ou Lady)

245 \$c by Baroness Orczy
 245 \$c by Sir Richard Acland

Dans tous les autres cas, ces informations ne sont pas transcrites dans la mention de responsabilité. L'omission n'est pas signalée par des points de suspension.

245 \$c by Harry Smith
(Document: by Dr. Harry Smith)
 245 \$c edited by the Library Association
(Document: edited by the Library Association (founded 1877))
 245 \$c by T. A. Rennard
(Document: by the late T. A. Rennard)

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F8. (2.1F8.) Si la relation entre la mention de responsabilité et la mention de titre à laquelle elle se rapporte n'est pas claire, une précision est rajoutée.

- 245 \$a Baijun ballads
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c [collected by] Chet Williams
- 245 \$a Schule des Generalbass-Spiels
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c [Ed.] Hermann Keller

mais 245 \$a Beggars banquet

- \$h Enregistrement sonore
- \$c the Rolling Stones

6.1F10. (2.1F10.) En présence de titres parallèles et d'une mention de responsabilité en une seule langue, la mention de responsabilité est transcrite après tous les titres parallèles.

- 245 \$a Mládi
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Jugend
 - \$c Leoš Janáček

En présence de titres parallèles et mentions de responsabilité en plusieurs langues ou écritures, les mentions de responsabilité sont saisies après les titres auxquels elles se rapportent de par la langue.

- 245 \$a <<Die>> Zauberflöte
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$b für zwei Flöten oder Violinen
 - \$c W. A. Mozart ; Nach einer Ausgabe aus dem Jahr 1792 herausgegeben von Gerhard Braun
 - \$d <<The>> magic flute
 - \$b for two flutes or violins
 - \$c W. A. Mozart ; from an edition of 1792 edited by Gerhard Braun
- 245 \$a Sowjetische Klaviermusik für die Jugend
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c herausgegeben von Nikolai Koptschewski
 - \$d Soviet piano music for young people
 - \$c edited by Nicolai Koptchevsky

S'il n'est pas possible de saisir la mention de responsabilité après les mentions de titres auxquels elle se rapporte de par la langue, on transcrira uniquement la mention dans la langue du titre propre et on omettra les autres.

- 245 \$a Concerto in c-Moll für Cembalo (Klavier) und Streicher
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$d Concerto in C minor for harpsichord (piano) and strings
 - \$b Wq 31
 - \$c Carl Philipp Emanuel Bach ; herausgegeben von György Balla
- (Dans le document : herausgegeben von / edited by György Balla)*

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F11. (2.1F11.) S'il n'y a pas de titre parallèle et que les mentions de responsabilité sont indiquées dans plusieurs langues, on ne transcrit que la mention de responsabilité dans la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, c'est la première qui est retenue.

6.1F12. (2.1F12.) Les substantifs, ou les locutions contenant des substantifs, qui se présentent en relation avec une mention de responsabilité, mais se rapportent en fait au contenu de la publication, sont traités comme des compléments du titre propre.

245 \$a <<Die>> Kriegsfahne
 \$h Enregistrement sonore
 \$b Oper in zwei Akten
 \$c von Carl Goldmark

Si ces substantifs ou ces locutions indiquent plutôt la fonction de l'auteur que la nature de l'ouvrage, on considère qu'ils font partie de la mention de responsabilité.

245 \$a <<The>> kindling fire
 \$h Enregistrement sonore
 \$b twelve Burns songs
 \$c piano accompaniments and notes by Claire Liddell

6.1F13. (2.1F13.) Si le nom de l'auteur responsable du document est transcrit comme partie du titre propre (voir 5.1B2) ou comme complément du titre propre (voir 5.1E4.), on ne répète pas ce nom dans la mention de responsabilité, sauf si cette mention supplémentaire est nécessaire pour plus de clarté ou si une mention de responsabilité contenant ce nom apparaît sous forme distincte dans la source d'information principale.

245 \$a <<The>> music of Stephen C. Foster
 \$h Enregistrement sonore ...

mais

245 \$a Schubert-Album
 \$h Enregistrement sonore
 \$b Sammlung der Lieder für eine Singstimme mit Pianofortebegleitung
 \$c von Franz Schubert

(Dans le document, le nom du compositeur figure à la fois dans le titre et comme auteur)

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1F14. (2.1F14.) Les mentions de responsabilité sont transcrites même si aucune personne ou collectivité n'est désignée nommément.

- 245 \$a This endris night
 \$h Enregistrement sonore
 \$b a Christmas cantata for tenor solo, women's or boys' voices and brass
 \$c by Geoffrey Burgon ; text taken from the Chester mystery plays and mediaeval poems
- 245 \$a Ballade pour violon et orchestre
 \$h Enregistrement sonore
 \$c A. F. Maescotti ; réduction violon-piano
- 245 \$a Lohengrin
 \$h Enregistrement sonore
 \$b romantische Oper in drei Akten
 \$c von Richard Wagner ; Clavierauszug für Pianoforte allein
- 245 \$a Vier Lieder für Bariton
 \$h Enregistrement sonore
 \$b nach Texten schweizerischer Minnesänger
 \$c Heinrich Sutermeister ; Fassung mit Klavier
- 245 \$a Nänie und Dithyrambe
 \$h Enregistrement sonore
 \$b für gemischten Chor und Instrumente
 \$c [Musik von] Carl Orff ; [Text von] Friedrich von Schiller ; Ausgabe für Klavier vierhändig und Schlagwerk
- 245 \$a Vier Lieder für eine Singstimme mit Begleitung des Pianoforte, op. 4
 \$h Enregistrement sonore
 \$c von Walter Rabl ; English words by Constance Bache ; Ausgabe für hohe Stimme

Une mention de responsabilité peut également contenir des mots ou expressions qui ne sont ni des noms ni des mots de liaison (conjonctions, prépositions, etc.).

- 245 \$a Job
 \$h Enregistrement sonore
 \$b an oratorio
 \$c Peter Maxwell Davies ; text from the translation of the Book of Job

6.1F15. (2.1F15.) Les mentions figurant dans la source d'information principale qui ne sont pas des compléments du titre propre ou ne font pas partie des mentions de responsabilité sont omises.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.1 Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.1G. Documents sans titre collectif (\$i \$j)

6.1G1. (2.1G1.) Si un document ne présente pas de titre collectif, les titres sont transcrits dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la source d'information principale. En présence de plusieurs sources d'information principales (voir **1.0H.**), ces dernières seront traitées comme une seule source d'information principale.

- 245 \$a Four small dances
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$i <<and,>> Six Hungarian folksongs
 - \$c Béla Bartók ; arranged for junior string orchestra by Gábor Darvas
- 245 \$a Her silver will
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$i Looking back at Sposalizio
 - \$b medium voice
 - \$c Gordon Binkerd ; poems by Emily Dickinson
- 245 \$a Neosa
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$b march
 - \$c Phil B. Catelinet
 - \$j <<The>> wonder of Christmas
 - \$b suite
 - \$c Leslie Condon
 - \$j I come to thee
 - \$b meditation
 - \$c Stuart Johnson
 - \$j Rejoicing every day
 - \$c selection by Neville McFarlane

6.1G2. (2.1G2.) S'il s'agit d'un **recueil** constitué d'**œuvres du même auteur**, les titres sont séparés par un espace, point-virgule, espace, même si les titres sont reliés par une conjonction. La ponctuation est générée automatiquement à partir du code de sous-zone **\$i**. Les conjonctions sont encadrées par les signes <<...>> afin qu'elles ne soient pas prises en compte pour le tri. La mention de responsabilité est transcrite à la suite de tous les titres, titres parallèles et compléments.

- 245 \$a <<La>> mer
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$i Khamma
 - \$i Rhapsody for clarinet and orchestra
 - \$c Claude Debussy
- 245 \$a Kinderstube
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$b für Mezzosopran oder Bariton und Klavier
 - \$i Lieder und Tänze des Todes
 - \$b für Alt oder Bass und Klavier
 - \$c Modest Mussorgski
- 245 \$a Fantaisie-Impromptu op 66
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$i <<and,>> Scherzo op. 31
 - \$c Chopin

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.2. Zone de l'édition (250)

Sommaire:

6.2A. Règle préliminaire

6.2A1. Ponctuation

6.2B. Mention d'édition

6.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition

6.2D. Autre mention d'édition

6.2E. Mention de responsabilité relative à une autre édition

6.2A. Règle préliminaire

6.2A1. Ponctuation

La zone de l'édition est précédée d'un point, espace, tiret, espace .U-U

Ponctuation générée automatiquement ou le système place la mention d'édition sur une nouvelle ligne.

Une autre mention d'édition est précédée d'une virgule, espace ,U

Ponctuation à saisir à la main.

La première mention de responsabilité relative à l'édition est précédée d'un espace, barre oblique, espace U/U

Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

Une autre mention de responsabilité est précédée d'un espace, point-virgule, espace U;U

Ponctuation à saisir à la main.

6.2B. Mention d'édition

6.2B1. (1.2B1.) Les mentions relatives à l'édition d'un enregistrement sonore qui diffère des autres éditions ou d'une nouvelle publication du même enregistrement sonore sont transcrites telles qu'elles se présentent dans le document. Les mentions indiquant qu'il s'agit d'une première édition sont omises. Les mentions d'édition peuvent être abrégées.

250 \$a Ny udg.

(Document: Ny udgave)

250 \$a 2nd ed.

(Document: Second edition)

250 \$a Digitale Neuausgabe

250 \$a 6. udg.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.2B2. (1.2B3.) Si l'on ne peut établir avec certitude qu'une mention est bien une mention d'édition, on décidera sur la base de la présence de mots tels que "édition", "tirage", "version" ou de termes équivalents dans d'autres langues.

- 245 \$a Viens vers le Père
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c Office catéchistique provincial du Québec
- 250 \$a Ed. spéciale

6.2B4. (2.2B4.) Les mentions parallèles d'édition ne sont pas transcrites.

6.2B5. Si un document sans titre collectif comporte des œuvres distinctes pourvues de leur propre mention d'édition, ces mentions d'édition sont indiquées dans la zone 1, après le titre et la mention de responsabilité des œuvres correspondantes et sont séparées par un point, espace. . U

6.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b)

6.2C1. (2.2C1.) La première mention de responsabilité qui se rapporte à une ou plusieurs éditions, mais non à toutes les éditions, et qui figure dans la source d'information principale est saisie dans la zone de l'édition. Dans ce cas, les mêmes règles que celles employées pour la saisie des auteurs dans la zone du titre et de la mention de responsabilité sont applicables.

- 245 \$a Nolo mortem peccatoris
 - \$h Enregistrement sonore
 - \$c Thomas Morley ; edited by Sylvia Townsend Warner
- 250 \$a Rev. ed.
 - \$b by John Morehen

6.2C2. (2.2C2.) Si l'on ne peut établir avec certitude si la mention de responsabilité se rapporte à toutes les éditions ou seulement à certaines d'entre elles, autrement dit si la mention d'édition doit être saisie dans la zone 1 ou dans la zone 2, on optera pour la zone 1.

6.2C3. (2.2C3.) Les mentions parallèles de responsabilité relative à l'édition ne sont pas transcrites.

6.2C5. (2.2C5.) Si la mention d'édition figure dans une seule langue alors que la mention de responsabilité est indiquée en plusieurs langues dans la source d'information principale, on ne transcrit que la mention de responsabilité dans la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, c'est la première qui est retenue.

6.2D. Autre mention d'édition

6.2D1. Si un document constitue une révision donnée d'une édition en particulier, c'est-à-dire si une autre mention d'édition figure dans le document, cette mention est également saisie. Les mentions de réédition ne sont pas transcrites si le document ne présente pas de modifications de contenu par rapport aux autres éditions, à moins que le document en question ne soit considéré comme particulièrement important par l'agence catalographique.

6.2D2. (2.2D2.) On ne transcrit pas les mentions parallèles relatives aux autres mentions d'édition.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.2E. Mention de responsabilité relative à une autre édition

6.2E1. (2.2E.) Les mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition ne sont pas transcrites.

6.3. Zone pour les indications spécifiques au type de document (ou au genre de publication)

6.3A. Cette zone n'est pas utilisée pour les enregistrements sonores.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.4. Zone de l'adresse bibliographique (260)

Sommaire:

- 6.4A. Règle préliminaire
- 6.4A1. Ponctuation
- 6.4B. Règle générale
- 6.4C. Lieu de publication ou de diffusion
- 6.4D. Nom de l'éditeur ou du diffuseur
- 6.4F. Date de publication ou de diffusion

6.4A. Règle préliminaire

6.4A1. Ponctuation

La zone de l'adresse bibliographique est précédée d'un point, espace, tiret, espace .U-U
Ponctuation générée automatiquement ou le système place l'adresse bibliographique sur une nouvelle ligne.

Un lieu de publication ou de diffusion supplémentaire est précédé d'un espace, point-virgule, espace U;U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$a.

Le nom de l'éditeur ou du diffuseur, etc. est précédé d'un espace, deux-points, espace U:U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

D'autres mentions relatives à la fonction de l'éditeur, du diffuseur, etc. sont mises entre crochets [].
Ponctuation à saisir à la main.

La date de publication ou de diffusion est précédée d'une virgule, espace ,U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.

Les mentions relatives à la fabrication (lieu, nom, date) sont mises entre parenthèses ()
Ponctuation à saisir à la main.

Le nom du fabricant est précédé d'un espace, deux-points, espace U:U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$f.

La date de fabrication est précédée d'une virgule, espace ,U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$g.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.4B. Règle générale

6.4B4. (2.4B4.) Les noms de localités, de personnes ou de collectivités sont transcrits tels qu'ils se présentent dans la source d'information. Les prépositions les accompagnant sont omises sauf si la préposition influence la forme grammaticale (désinence des cas).

	260 \$a Berolini
	\$b im Deutschen Verlag
<i>mais</i>	260 \$a Paris
	\$b University of Leeds, Dept. of Spanish
<i>et non</i>	260 \$a à Paris
<i>et non</i>	\$b University of Leeds, Department of Spanish

6.4B5. (2.4B5.) Si, dans le document, l'adresse bibliographique est recouverte par une étiquette qui contient les informations relatives à une nouvelle parution ou à une réédition, on utilise les informations de l'étiquette. Si les informations relatives à la publication originale peuvent être trouvées facilement, elles seront données en note

6.4B6. (2.4B6.) S'il ressort que les indications relatives à la publication figurant sur le document sont erronées, une rectification peut être ajoutée.

260 \$a Belfast [i.e.] Dublin
\$b [s.n.]
\$c 1982

6.4C. Lieu de publication ou de diffusion (\$a)

6.4C1. (2.4C1.) Le lieu de publication ou de diffusion est transcrit avec l'orthographe et la forme grammaticale (cas) qui figurent dans le document.

260 \$a Köln
260 \$a Lugduni Batavorum
260 \$a Den Haag

Si le lieu de publication ou de diffusion est donné en plus d'une langue, la préférence est accordée à la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, c'est la première mention qui est transcrite.

6.4C2. (2.4C2.) Une autre forme du nom de ville peut être ajoutée entre crochets lorsqu'elle est jugée nécessaire à l'identification de cette ville. On utilise de préférence la forme du nom dans la langue de l'agence catalographique, si elle existe.

260 \$a Christiania [Oslo]
260 \$a Lerpwl [Liverpool]

On n'indique pas de lieu de publication ou de diffusion pour un document non publié. On ne met pas non plus [S.l.] . La mention "Document non publié" est saisie en note (500).

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.4C4. (2.4C4.) Si le nom de lieu figure dans le document uniquement sous forme abrégée, on le transcrit ainsi et on lui adjoint la forme complète ou l'élément manquant.

260 \$a Mpls [i.e Minneapolis]

260 \$a Rio [de Janeiro]

6.4C5. (2.4C5.) Si deux ou plusieurs lieux de publication ou de diffusion sont indiqués sur le document, seul le premier mentionné est transcrit.

260 \$a Toronto

Document: Toronto, Buffalo London

260 \$a Weinheim

Document: Weinheim, Basel

6.4C6. (2.4C6.) Si le lieu de publication ou de diffusion est inconnu, le lieu probable peut être donné dans la langue de la source principale d'information, suivi d'un point d'interrogation.

260 \$a [Hamburg?]

S'il est impossible d'indiquer un lieu certain ou probable, le nom du pays, de l'état, etc. peut être donné à la place, si possible dans la langue du document. Si cette mention est incertaine, on la fait suivre d'un point d'interrogation.

260 \$a [Canada]

260 \$a [Spain?]

Si aucun lieu, ni certain, ni probable, ne peut être donné, l'abréviation "s.l." (sine loco) est mentionnée à la place entre crochets.

260 \$a [S.l.]

6.4D. Nom de l'éditeur ou du diffuseur (\$b)

6.4D1. (2.4D1.) Le nom de l'éditeur ou du diffuseur est saisi après le lieu correspondant.

260 \$a [London]

\$b Warner

260 \$a New York

\$b RCA Victor

260 \$a London

\$b Gandalf Records

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.4D2. Si un enregistrement sonore contient aussi bien le nom de l'éditeur que le nom d'un département / d'une filiale de cet éditeur, ou encore le nom d'une marque de cet éditeur, le nom du département / de la filiale ou de la marque est utilisée comme mention d'éditeur.

260 \$a [London]
 \$b Ace of Diamonds
(Dans la source d'information: Decca Record Company. Ace of Diamonds)

(2.4D2.) Le nom de l'éditeur est donné sous une forme aussi courte que possible mais compréhensible et identifiable au niveau international.

260 \$a ...
 \$b Penguin
(Document : Penguin Books)

260 \$a ...
 \$b W.H. Allen *et non* \$b Allen
(Evite les confusions avec d'autres éditeurs du nom d'Allen)

260 \$a ...
 \$b Da Capo
(Document: Da Capo Press, Inc., a subsidiary of Plenum Publishing Corporation)

Si le nom de l'éditeur ou du diffuseur est mentionné en plusieurs langues, le nom est donné dans la langue du titre propre. Si ce critère ne peut être appliqué, on saisit le premier nom mentionné. On n'indique pas de nom d'éditeur ou de diffuseur pour un document non publié. On ne met pas non plus [S.n.] . La mention "Document non publié" est saisie en note (500).

6.4D3. Cependant, si un nom de marque semble être un titre de collection plutôt que le département / la filiale d'un éditeur, on le transcrit comme titre de collection (voir 6.6). En cas de doute, le nom est considéré comme un titre de collection.

260 \$a London
 \$b Walt Disney Productions
490 \$a Disney storyteller
(Dans la source d'information: Disney Storyteller. Walt Disney Productions)

6.4D4. (2.4D4.) Si le nom de l'éditeur ou du diffuseur consiste en un nom de personne qui apparaît déjà sous sa forme complète dans la mention de responsabilité en zone 1, les initiales et le nom de famille de cette personne sont répétés dans la zone de l'adresse bibliographique.

245 \$a Even the waitresses were poets
 \$h Enregistrement sonore
 \$c Daisy Warren
260 \$a Iowa City
 \$b D. Warren

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.4D5. (2.4D5.) Si deux ou plusieurs éditeurs ou diffuseurs sont mentionnés dans le document, seul le premier cité est indiqué.

260 \$a Paris
 \$b Gauthier-Villars
(Document: Paris : Gauthier-Villars, Chicago : University of Chicago Press)

6.4D7. (2.4D7.) Si le nom de l'éditeur ou du diffuseur est inconnu, l'abréviation "s.n." (sine nomine) est saisie entre crochets.

260 \$a Paris
 \$b [s.n.]

6.4F. Date de publication ou de diffusion (\$c)

6.4F1. (2.4F1.) On saisit la date de publication ou de diffusion correspondant à l'impression ou à l'édition citée dans la zone de l'édition. En l'absence de mention d'édition, on donne la date de la première édition. Les dates sont transcrites en chiffres arabes.

260 \$a [Los Angeles]
 \$b CREDR Corp.
 \$c 1976

260 \$a Chicago
 \$b Mercury
 \$c 1973

260 \$a New York
 \$b Polydor
 \$c p1979

IDS: Si la date de publication n'est pas donnée d'après le calendrier grégorien ou julien, on calcule la date correspondante dans le calendrier grégorien et on la saisit entre crochets. La date figurant dans le document est donnée à la suite, précédée d'un espace, signe égal, espace.

260 \$a...
 \$c [1969 ou 1970] = 5730

260 \$a...
 \$c [1939] = anno 18

et non 260 \$a...
 \$c anno XVIII

KIDS	6. Enregistrements sonores	Version
2: Cat.f. partie I B	6.4. Adresse bibliographique	15.12.08

6.4F2. Si un enregistrement sonore publié contient des informations relatives aux dates d'enregistrement, ces dernières peuvent être indiquées en note (voir 6.7B7).

260 \$a [New York]
 \$b Music Guild
 \$c 1971
500 \$a Recorded in 1961

6.4F3. La date d'enregistrement d'un enregistrement sonore non publié est transcrite dans la zone de l'adresse bibliographique.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.5. Description matérielle (collation)	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.5. Zone de la description matérielle (collation) (300)

Sommaire

6.5A. Règle préliminaire

6.5A1. Ponctuation

6.5B. Nombre d'unités matérielles (y compris les indications spécifiques du type de document)

6.5C. Autres caractéristiques matérielles

6.5C3. Vitesse de lecture

6.5C6. Nombre de pistes

6.5C7. Nombre de canaux sonores

6.5D. Format

6.5E. Matériel d'accompagnement

6.5A. Règle préliminaire

6.5A1. Ponctuation

La zone de la description matérielle est précédée d'un point, espace, tiret, espace .U-U
Ponctuation générée automatiquement ou le système place l'adresse bibliographique sur une nouvelle ligne.

La mention d'illustration est précédée d'un espace, deux-points, espace U:U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

L'indication du matériel d'accompagnement est précédée d'un espace, signe plus, espace U+U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$e.

La mention des détails physiques relatifs au matériel d'accompagnement est mise entre parenthèses ()
Ponctuation à saisir à la main.

6.5B. Nombre d'unités matérielles (y compris l'indication spécifique du type de document) (\$a)

6.5B1. Le nombre d'unités physiques d'un enregistrement sonore se mentionne en chiffres arabes; il est précisé par une désignation appropriées parmi les termes suivants:

cartouche sonore
cassette sonore
disque sonore ou disque compact
bobine sonore
enregistrement sonore sur film
etc.

300 \$a 1 cartouche sonore

300 \$a 2 cassettes sonores

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.5. Description matérielle (collation)	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

La désignation d'un enregistrement sonore sur film est complétée par le support employé, par exemple bobine, cassette, etc.

300 \$a 1 enregistrement sonore sur film en bobine

300 \$a 1 enregistrement sonore sur cassette vidéo

On ajoute à la désignation "rouleau" l'instrument auquel il est destiné.

300 \$a 2 rouleaux pour pianola

Si aucune des désignations énumérées ne convient, une expression adéquate sera mentionnée.

6.5C. Autres caractéristiques matérielles (\$b)

6.5C3. Vitesse de lecture

La vitesse de lecture d'un disque sonore analogique est indiquée en tours par minute (t) si le nombre de tours diffère de 33 t.

300 \$a 1 disque sonore
\$b 78 t

La vitesse de lecture d'une bobine sonore analogique est donnée en centimètres par seconde (*cm/s*)

300 \$a 1 bobine sonore
\$b 19 cm/s

Une vitesse de défilement standard pour un type de document donné n'est pas mentionnée (par ex. cassette sonore, disque compact).

6.5C6. Nombre de pistes

On indique le nombre de pistes des bobines sonores.

6.5C7. Nombre de canaux sonores

Si l'information est disponible, le nombre de canaux sonores est mentionné, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un enregistrement stéréophonique. Selon le cas, on emploie un ou plusieurs des termes suivants:

mono
quad.

300 \$a 1 disque sonore
\$b 78 t, mono

300 \$a 1 bobine sonore
\$b 19 cm/s, 2 pistes, mono

300 \$a 2 disques sonores
\$b mono

KIDS	6. Enregistrements sonores	Version
2: Cat.f. partie I B	6.5. Description matérielle (collation)	15.12.08

6.5D. Format

(2.5D.) Aucune mention de format n'est saisie.

6.5E. Matériel d'accompagnement (\$e)

6.5E1. Le nombre d'unités physiques est donné en chiffres arabes. On choisira un terme ou une expression adéquat pour la description du matériel d'accompagnement.

300 \$a 1 disque sonore
 \$e 1 texte d'accompagnement

300 \$a 1 disque compact
 \$e 1 livret d'accompagnement

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.6. Zone de la collection (490)

Sommaire

6.6A. Règle préliminaire

6.6A1. Ponctuation

6.6B. Titre propre de la collection

6.6A. Règle préliminaire

6.6A1. Ponctuation

La zone de la collection est introduite par un point, espace, tiret, espace .U-U

Ponctuation générée automatiquement ou le système place la mention d'édition sur une nouvelle ligne.

La zone de la collection est mise entre parenthèses (...)

Les parenthèses sont générées automatiquement par le système.

La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace U/U

Ponctuation à saisir à la main.

Chaque mention de responsabilité suivante est précédée d'un espace, point-virgule, espace U;U

Ponctuation à saisir à la main.

La numérotation à l'intérieur d'une collection est précédée d'un espace, point-virgule, espace

U;U

Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$v.

Chaque titre de sous-collection est précédé par un point, espace .U

Ponctuation à saisir à la main.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.6B. Titre propre de la collection (\$a)

6.6B1. (2.6B1.) Si un document paraît dans une collection, le titre de la collection est saisi selon les directives de [6.1B1](#).

Remarque IDS: Les exemples sont en partie extraits du chapitre sur la description bibliographique de la musique imprimée.

- 490 \$a Historic instruments at the Victoria and Albert Museum
- 490 \$a Standard radio super sound effects. Trains
- 490 \$a Audio-cassette library for profesional librarians
- 490 \$a Aritmética para principiantes. Serie 2, Conceptos numéricos
- 490 \$a Avant-scène du cinéma
- 490 \$a Master choruses for Lent and Easter
- 490 \$a Early English church music
- 490 \$a Music for today. Series 2
- 490 \$a The Salvation Army brass band journal. General series

IDS: Si la numérotation à l'intérieur d'une collection est grammaticalement liée au titre de la collection, la numérotation n'est pas transcrite en sous-zone \$a, mais remplacée par 3 points de suspension. Le numéro de volume est saisi en sous-zone \$v, en chiffres arabes, et précédé le cas échéant du terme utilisé dans la publication pour le désigner. La valeur numérique de ce numéro est saisie en sous-zone \$i pour le tri.

- 490 \$a The ... L. Ray Buckendale lecture \$v 26
\$i 26 \$w Numéro de notice de la collection
(*Document: The twenty-sixth L. Ray Buckendale lecture*)
- 490 \$a Publication ... of the Southwestern Iowa History Society \$v no. 22
\$i 22 \$w Numéro de notice de la collection
(*Document: Publication number 22 of the Southwestern Iowa History Society*)
- 490 \$a ... Biblioteki SIB \$v tom 31
\$i 31 \$w Numéro de notice de la collection
(*Document: 31. tom Biblioteki SIB*)

6.6C. Titres parallèles d'une collection

(2.6C.) Aucun titre parallèle d'une collection n'est saisi.

6.6D. Compléments du titre d'une collection

(2.6D.) Aucun complément du titre d'une collection n'est saisi.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.6E. Mention de responsabilité relative à la collection

La mention de responsabilité relative à une collection est indiquée uniquement si elle est nécessaire à l'identification de la collection, par ex. si le titre consiste seulement en un terme générique.

490 \$a Publications / Royal College of Organists

6.6F. ISSN de la collection

(2.6F.) Aucun ISSN n'est saisi.

6.6G. Numérotation à l'intérieur d'une collection (\$v)

6.6G1. (2.6G1.) La numérotation à l'intérieur d'une collection est transcrite en sous-zone \$v dans la forme sous laquelle elle se présente dans le document. Pour permettre un tri correct, on rajoute la forme numérique pure de la numérotation du volume en sous-zone \$i. Pour le chaînage à la notice de collection, le numéro de notice de la collection est saisi en sous-zone \$w.

490 \$a Acousmatrix
\$v 7
\$i 7
\$w Numéro de notice de la collection

490 \$a L'école de Vienne
\$v vol. 3
\$i 3
\$w Numéro de notice de la collection

490 \$a La nuova musica
\$v v. 8
\$i 8
\$w Numéro de notice de la collection

IDS: Si la numérotation à l'intérieur d'une collection est grammaticalement liée au titre de la collection, voir [6.6B1](#).

LCRI: S'il ressort que la numérotation à l'intérieur d'une collection est erronée, la numérotation est transcrite telle quelle. La rectification est saisie à la suite, entre crochets et introduite par "i.e.".

490 \$a Lockenhaus collection
\$v vol. 14 [i.e. 16]
\$i 16
\$w Numéro de notice de la collection

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.6G3. (2.6G3.) Si le document n'est pas désigné par un numéro, l'indication d'ordre est transcrite comme elle figure sur le document.

- 490 \$a Arditti Quartet edition
 - \$v v. A
 - \$i A
 - \$w Numéro de notice de la collection
- 490 \$a Entartete Musik
 - \$v 1996
 - \$i 1996
 - \$w Numéro de notice de la collection

IDS: Nouvelle séquence de numérotation

Les nouvelles séquences de numérotation sont, pour des raisons liées au tri, traitées comme des sous-collections. Voir à ce sujet [6.6H](#).

6.6H. Sous-collection

6.6H1. (2.6H1.) Si un document fait partie d'une collection comprenant une sous-collection (voir aussi glossaire) et si le document porte à la fois le titre de la collection et le titre de la sous-collection, on mentionne le titre de la collection (voir [6.6A-6.6G](#)), que l'on fait suivre des indications concernant la sous-collection.

- 490 \$a Biblioteca del violoncellista. Serie professionale
- 490 \$a Orff-Schulwerk. Klavierübung
 - \$v 2
 - \$i 2
 - \$w Numéro de notice de la collection

LCRI : Si l'on ne peut établir avec certitude s'il s'agit d'une sous-collection ou d'une seconde mention de collection, on optera pour la seconde mention de collection.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.6H2. (2.6H2.) Si la sous-collection est désignée par une indication d'ordre alphabétique ou numérique, mais n'a pas de titre, cette mention est transcrite. Si la sous-collection a un titre ainsi qu'une indication d'ordre numérique ou alphabétique, le titre est saisi à la suite de l'indication d'ordre.

LCRI: Le titre de la sous-collection est séparé de l'indication d'ordre alphabétique ou numérique par une virgule, espace.

490 \$a Compositores de Chile. Serie P, Obras para piano

490 \$a Music for today. Series 2

\$v no. 8

\$i 8

\$w Numéro de notice de la collection

IDS: Si la mention de volume se compose de deux numérotations, comme par ex. volume 1, numéro 1, ces mentions sont transcrites en sous-zone \$v. En sous-zone \$i, les numérotations sont séparées par une barre oblique pour des raisons liées au tri.

490 \$a History and theory

\$v vol. 1, no. 1

\$i 1/1

\$w Numéro de notice de la collection

490 \$a Contemporary music

\$v vol. 4, no. 3

\$i 4/3

\$w Numéro de notice de la collection

6.6H3-6.6H4. (2.6H3-2.6H4.) Les titres parallèles, mentions de responsabilité, compléments du titre et ISSN de sous-collections ne sont pas saisis.

6.6H5. (2.6H5) Les numérotations de sous-collections sont transcrites selon les directives de [6.6G](#).

490 \$a Das Erbe deutscher Musik. Abteilung Oper und Sologesang

\$v Band 4

\$i 4

\$w Numéro de notice de la collection

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.6J. Plusieurs collections (2.6J.)

L'information selon laquelle un document fait partie d'une collection ou d'une collection avec sous-collection constitue une mention de collection. Si le document fait partie de plusieurs collections ou de plusieurs collections avec sous-collections, ces indications constituent des mentions de collection séparées.

- 490 \$a Monumenti musicali italiani
 - \$v vol. 13
 - \$i 13
 - \$w Numéro de notice de la collection
- 490 \$a Opere di antichi musicisti bresciani
 - \$v vol. 2
 - \$i 2
 - \$w Numéro de notice de la collection

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.7. Zone des notes (5XX)

Sommaire:

6.7A. Règle préliminaire

6.7A1. Ponctuation

6.7B. Notes

6.7A. Règle préliminaire

6.7A1. Ponctuation

Chaque note est introduite par un point, espace, tiret, espace .␣-␣ ou commence sur une nouvelle ligne.

La ponctuation est générée automatiquement ou le système place les notes sur une nouvelle ligne.

Les texte d'introduction propres à certaines notes sont séparés du contenu principal par deux-points, espace :␣

Ponctuation à saisir à la main.

6.7A2. Source d'information

(1.7A2.) Les informations mises en notes peuvent être tirées de n'importe quelle source pertinente. Les crochets ne sont utilisés que pour les adjonctions à l'intérieur de citations. (Voir aussi chapitre 1.0E.)

6.7A3. Forme des notes

(2.7A3.) **Ordre de succession des informations.** Si les informations se rapportent aux zones de la description bibliographique, elles sont transcrites dans l'ordre de succession de ces zones, avec la ponctuation appropriée, à moins que la note ne soit structurée en sous-zones et la ponctuation générée par programme.

500 \$a Ed. originale: London : Gray, 1871

500 \$a Ed. rév. de: 3rd ed. London : Macmillan, 1953

Citations. Une citation tirée du document ou d'une autre source doit être mise entre guillemets.

500 \$a "Generally considered to be by William Langland"

Notes avec texte d'introduction normalisé et sous-zones structurées. Dans un souci d'homogénéité, les textes d'introduction (mots ou expressions) qui sont identiques pour des notes de même type sont toujours générés automatiquement par le système. C'est le cas, par exemple, pour pour la note 505 "Contenu", la note 509 "Titre original" et la note 534 "Version originale". Le contenu de ces notes est structuré en sous-zones (voir à ce sujet le Manuel du format).

Notes non structurées, sans texte d'introduction normalisé. Si une information est donnée dans une note non structurée, sans génération automatique d'un texte d'introduction (par ex. 500), les formulations doivent être aussi courtes et précises que possible.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.7A4. Mention d'autres éditions ou œuvres

(2.7A4.) **Autres éditions portant le même titre.** Si une autre édition est mentionnée, il est nécessaire de fournir des informations suffisantes pour permettre l'identification de cette autre édition.

500 \$a Ed. rev. de: 2nd ed., 1973

Autres œuvres, ou autres éditions de la même œuvre portant un titre différent. Si les notes renvoient à une autre œuvre ou à une autre édition portant un titre différent, le titre et (si nécessaire) les mentions de responsabilité sont transcrits en note. Si nécessaire (pour une identification univoque), on ajoute l'adresse bibliographique et/ou la date de publication.

6.7B. Notes (5XX)

La **note générale (500)** contient des informations pour lesquelles aucune zone spécifique n'est définie (5XX).

6.7B1. Notes sur la nature ou la forme artistique et la distribution (500)

On ne rédige pas de note sur la forme musicale ou la distribution d'une œuvre. Si l'enregistrement est d'une autre nature, on l'indique dans cette note pour autant que cela ne ressorte pas de manière évidente du reste de la description bibliographique.

500 \$a Enregistrement de chants d'oiseaux sur le terrain

500 \$a Enregistrement de bruits de gare

6.7B2. Note sur la langue (500)

La/les langues des textes lus ou chantés trouvant sur l'enregistrement sonore est/sont mentionnée(s) dans cette note, pour autant que cela ne ressorte pas de manière évidente du reste de la description bibliographique.

500 \$a Chanté en français

500 \$a En français, introduction en anglais

6.7B3. Note sur la source du titre propre (500)

La source du titre propre est mentionnée si ce dernier ne provient pas de la source d'information principale.

500 \$a Le titre provient des notes d'accompagnement dactylographiées (4 p.)

6.7B4. Note sur les variantes du titre (246)

Si le document contient, outre le titre propre, une variante de celui-ci, on le mentionne dans cette note.

246 \$i Titre du conteneur

\$a Mondschein-Sonate

(Titre propre: Sonate, Kl op. 27, 2)

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

IDS 6.7B6.1. Note sur la mention de responsabilité (500)

(2.7B6) Si la saisie d'une mention de responsabilité qui ne figure pas en évidence dans le document ou provient d'une autre source est exceptionnellement nécessaire (par ex. lorsqu'il apparaît dans le catalogue que des éditions antérieures ont paru sous le nom d'un auteur donné, ou si une œuvre est attribuée à une personne), elle est faite en note.

500 \$a D'après la musique de Franz Schubert

500 \$a Musique de fond: Coral Reefer Band

500 \$a Enregistrements de Willie Nelson (face 1), Bob Wills et ses Texas Playboys (face 2), Asleep at the Wheel (face 3) et Freddy Fender (face 4)

Si cela s'adapte au cas, les interprètes sont mentionnés dans la note de contenu (voir 6.7B18).

IDS 6.7B6.2. Note sur les interprètes (511)

Les interprètes et leurs fonctions sont indiqués lorsqu'ils ne figurent pas en mention de responsabilité, mais que l'on considère qu'il est nécessaire de les citer. Les personnes et collectivités qui ont contribué à une œuvre, mais ne figurent pas en mention de responsabilité, sont citées dans cette note.

511 \$a Genevieve Warner, Lois Hunt, Genevieve Rowe (sopranos) ; Elizabeth Brown, Virginia Paris (altos) ; Frank Rogier (baryton) ; Columbia Chamber Orchestra, Leon Engel (dir.)

511 \$a Joshua Rifkin (piano)

6.7B7. Note sur l'histoire bibliographique (éditions antérieures) (500)

(2.7B7.) Les informations portant sur l'édition décrite de l'enregistrement sonore, sur l'œuvre exécutée ou sur l'historique de l'enregistrement sonore peuvent être saisies dans cette note. On veillera à ce qu'elle soit aussi concise que possible.

500 \$a Enregistrement: New York, Farrar, 1937

500 \$a Enregistrement: 1961

500 \$a Enregistrement: West Saugherties (N.Y.), Big Pink, juin-octobre 1967

Les informations disponibles sur l'enregistrement d'une œuvre sonore non publiée sont aussi saisies dans cette note.

500 \$a Enregistrement d'une conférence faite à l'Université du Kentucky, Academic Library Institute, Lexington, Ky., 24. mai 1984

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.7B13. Note de thèse (502)

(2.7B13.) Lorsqu'un document est un travail de fin d'études (thèse, travail de diplôme ou mémoire de licence), présenté dans le cadre d'une haute école ou d'une école professionnelle, une note (502) l'indique.

Dans cette note, les informations sont mentionnées dans l'ordre suivant:

- le type de thèse ou travail de diplôme, accompagné de l'expression apparaissant dans le document, si possible sous sa forme abrégée, par ex. Diss., Habil.-schrift, Thèse, Thesis, Masterarbeit, Travail de diplôme
- la mention, aussi brève que possible, de l'institution qui a décerné le titre académique ou professionnel
- la date du diplôme, de soutenance ou d'agrégation

502 \$a Diss. Univ. Zürich, 1998

502 \$a Thesis Univ. of South Carolina, 1996

502 \$a Thèse Univ. de Paris IV, 1989

502 \$a Diplomarbeit Hochschule für Technik und Architektur Biel, 2000

502 \$a Bachelor-Arbeit, Univ. Bern, 2007

502 \$a Bachelorarbeit, FHS St. Gallen, 2006

502 \$a Master Thesis, ETH Zurich, April 2008

502 \$a Masterarbeit Hochschule der Künste Bern, 2008

502 \$a Travail de master, Univ. de Fribourg (Suisse), 2007

502 \$a Abschlussarbeit MAS FH-Nordwestschweiz, 2008

502 \$a Abschlussarbeit DAS ETH Zürich, 2008

Une zone de codification spécifique est par ailleurs saisie dans toutes les notices contenant une note de thèse en zone 502. Voir le [Manuel du format, zones 906/907](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

6.7B18. Note de contenu (505)

Les œuvres distinctes se trouvant dans un document sont mentionnées en zone **505** (note structurée avec indexation des titres) ou **500** (pas d'indexation des titres). Le numéro d'opus (quand il est nécessaire à l'identification de l'œuvre) et la mention de responsabilité, pour autant qu'elle ne figure pas déjà dans la zone du titre et de la mention de responsabilité, complètent le titre. S'il s'agit de la même forme musicale pour toutes les œuvres d'un recueil, et que cette forme musicale est déjà incluse dans le titre propre, elle n'est pas répétée en note. Les numérotations de chapitres sont omises.

Zone 505: Le texte d'introduction "Contenu", de même que la ponctuation (espace, tiret, espace) séparant les informations relatives à chaque œuvre, sont générés automatiquement par le système. Les titres figurant en sous-zone \$t sont affichés dans l'index des titres.

```

505 $t Piano sonata
      $r Samuel Barber
505 $t Fantasia on an ostinato
      $r John Corigliano
505 $t Third piano sonata
      $r Vincent Persichetti
505 $t Four preludes
      $r John Walter Pozdro
505 $t Variations
      $r Aaron Copland

505 $t <<The>> fourth millennium
      $r Henry Brant

```

Zone 500: Le texte d'introduction "Contenu" doit être saisi à la main.

```

500 $a Contient: L'histoire du soldat d'Igor Stravinsky, ainsi que des œuvres de
      Bartók, Veress, Maderna, Birtwistle, Ferneyhough, Lig

```

LCRI: (2.7.B18.) On saisit la première mention de responsabilité relative à chaque œuvre.

6.7B19. Numéro d'éditeur

Le numéro d'éditeur est saisi en zone 028.

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores 6.8. Numéro d'éditeur	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

6.8. Zone pour le numéro d'éditeur (028)

Sommaire

6.8A. Règle préliminaire

6.8B. Numéro d'éditeur

6.8E. Précision

6.8A. Règle préliminaire

6.8A1. Ponctuation

La zone du numéro d'éditeur est précédée d'un point, espace, tiret, espace .U-U

La ponctuation est générée automatiquement ou le système place les notes sur une nouvelle ligne.

Chaque numéro d'éditeur supplémentaire est précédé d'un point, espace, tiret, espace U-U

La ponctuation est générée automatiquement ou le système place les notes sur une nouvelle ligne.

Les précisions relatives à un numéro d'éditeur ou aux modalités d'acquisition sont mentionnées entre parenthèses (...)

Ponctuation à saisir à la main.

6.8B. Numéro d'éditeur (\$a)

6.8B1. (2.8B1.) On transcrit le numéro normalisé s'il apparaît dans le document, en respectant l'abréviation reconnue et la subdivision normalisée avec traits d'union.

028 \$a Wergo WER 6173-2

6.8E. Précision

6.8E1. (2.8D.) Si le document porte plusieurs numéros normalisés, tous les numéros relatifs à l'édition cataloguée sont saisis.

028 \$a Etcetera KTC 1019

028 \$a Etcetera KTC 1036

KIDS 2: Cat.f. partie I B	6. Enregistrements sonores IDS 6.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

IDS 6.12. Entrées

IDS 6.12.1. Entrées aux noms de personnes

Les règles définies pour la musique imprimée sont aussi valables pour les enregistrements sonores musicaux (voir 21.1.-21.30K. Entrées aux noms de personnes (musique)).

Par analogie, on applique les mêmes règles aux enregistrements sonores non-musicaux (voir 21.1.-21.30K. Entrées aux noms de personnes (musique)).

Adaptations: lorsqu'on a affaire à l'adaptation sonore d'un texte, les paragraphes 21.10.-21.12 s'appliquent.

IDS 6.12.2. Entrées aux collectivités

Les règles définies pour la musique imprimée sont aussi valables pour les enregistrements sonores musicaux (voir IDS 21.40. Entrées aux collectivités (musique)).

Par analogie, on applique les mêmes règles aux enregistrements sonores non-musicaux (voir IDS 21.40. Entrées aux collectivités (musique)).

IDS 6.12.3. Entrées aux titres

Le chapitre IDS 21.50 s'applique.

Pour l'établissement de titres uniformes concernant des enregistrements sonores musicaux, on applique les règles définies pour la musique imprimée (voir 25.25.-25.25. Titres uniformes (musique)).

Pour l'établissement de titres uniformes concernant des enregistrements sonores contenant des textes lus, on applique par analogie les règles des paragraphes 25.1.-25.22.